

MESURES PLF 2022 : LA TECHNOSTRUCTURE JOUE-T-ELLE LA MONTRE ?



scsi-pn.fr

juillet 2022

LE SCSi SAISIT LE MINISTRE



Le SCSi a adressé cette semaine un courrier au ministre de l'Intérieur pour relayer le mécontentement des officiers de police face aux retards pris par l'administration dans l'application de nombreuses mesures pourtant budgétées et annoncées fin 2021. De nombreux décrets et arrêtés tardent à être pris. Ces délais entre les annonces et leur concrétisation sont difficilement compréhensibles...

Si la création des nouveaux échelons spéciaux du GRAF et le paiement de l'intérim sur un poste difficile ont pu être mis en œuvre, trop d'avancées obtenues par notre syndicat demeurent encore aujourd'hui prisonnières des méandres d'un circuit technico-administratif opaque. L'administration doit prendre enfin ses responsabilités pour décliner dans les faits au plus vite :

⇒ l'augmentation de l'ISSP des élèves et stagiaires de l'ENSP, attendue depuis le 1er janvier 2022, alors même que plus de 400 élèves officiers seront incorporés en septembre ;

- ⇒ la reprise d'ancienneté au 5ème échelon pour l'accès au 7ème échelon de commandant ;
- ⇒ la possibilité d'avancement en 9 ans au grade de commandant (conditionnée à l'affectation sur un poste peu attractif) ;
- ⇒ la validation des nouvelles IRP de chef de service et IRP « poste difficile » ;
- ⇒ les nouvelles épreuves des concours de recrutement d'officiers et de commissaires avec le passage de la VAP (devenant « second concours interne ») à 40 % des promotions du CCD ainsi que la possibilité d'y accéder à partir de 4 ans d'ancienneté ;
- ⇒ les mesures transitoires permettant la rémunération à l'HEA des nouveaux ES de l'EF

Les officiers finiront sans cela par s'interroger sur les raisons de ces retards et par se demander s'ils relèvent d'une volonté inavouée de réaliser des économies de bouts de chandelle sur leur dos !

LE SCSi TOUJOURS VIGILANT SUR LES FUTURES DDPN

Notre organisation a également interpellé une nouvelle fois Gérald Darmanin quant aux multiples informations souvent contradictoires qui circulent sur la future réorganisation de la police nationale. Nous avons réitéré la nécessité de prendre le temps nécessaire pour construire la réforme en associant les personnels et en particulier les cadres de terrain plutôt que de vouloir imposer à marche forcée un calendrier trop ambitieux.



En tout état de cause, la préservation de l'expertise et des savoir-faire de chaque métier demeure indispensable. De même, le corps de commandement ne doit pas être affecté dans son positionnement par cette réforme. L'ensemble des sujets liés aux DDPN seront à nouveau abordés lors de nos prochains échanges avec le ministre et son équipe.

LE SCSi : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS